

Image not found or type unknown



Temps de pause loin de mon lieu de travail.

Par **caladois69**, le **28/06/2009** à **22:00**

Bonjour, rnje suis chauffeur livreur en moin de 3T5 dans une societ  de livraison de surgel  a domicile.rnNos horaires de livraison son de 10 a 14h et de 17 a 21h.rnDe ce fait nous restons entre 2 et 3h (voir souvent plus) dans le camion a ne rien faire.rnM me si le secteur ou nous sommes est trop loin pour que l on puisse rentrer chez nous, la socit  ne nous compte pas ces heures. Elle estime que nous sommes en pause et donc non r mun r . A t'elle le droit?